

Appel à propositions de recherche APR 2022 – 2024

Les nouveaux défis financiers pour les collectivités locales

Les collectivités sont actuellement confrontées à de nombreux défis : réussir la transition écologique, répondre à des défis sociaux toujours très vifs, redonner de l'attractivité à leur territoire, faire face aux attentes des ménages et des acteurs locaux dans de nombreux domaines...

Le modèle financier des collectivités est-il à la mesure de ces défis ? Selon de nombreux experts et observateurs, les finances locales ont fait l'objet ces dernières années d'une reprise en main par l'Etat. En attestent la quasi-nationalisation de la fiscalité locale avec la croissance des impôts partagés entre l'Etat et les collectivités, la perspective d'une seconde génération des contrats dits de Cahors et d'un pilotage resserré de la dépense publique, l'orientation des aides publiques à l'investissement sur des thématiques imposées...

Face à ce paysage rapidement brossé, apparaît un besoin de connaissances quant aux capacités des collectivités à proposer, à apporter une réponse pertinente et efficace en particulier sur le plan fiscal et financier. Ce qui motive le troisième appel à proposition de recherches du réseau Finances Locales FiL.

Il s'articule autour des trois axes suivants :

- **Axe 1 : Répondre à l'impératif de cohésion sociale et de solidarité financière et fiscale entre territoires.**
Où en sont les inégalités de ressources et de charges entre collectivités ? Se sont-elles atténuées au cours des dernières années en lien notamment avec la réorganisation des périmètres intercommunaux ? Ou bien au contraire se sont-elles creusées, suite aux effets de la crise sanitaire sur les budgets, aux mutations économiques favorisant certains territoires ou encore au développement de la précarité pour les ménages modestes ? Comment les évaluer ?
Que dire des indicateurs actuellement utilisés, de leur pertinence, de leur cohérence, des échelles retenues et finalement de la capacité de ces indicateurs à rendre compte de la diversité territoriale ? Quelle est la performance des outils visant actuellement à corriger ou à atténuer ces inégalités ? Les solidarités et modalités de réciprocités inter territoriales sont-elles mises à l'épreuve par les nouvelles dispositions (sobriété énergétique et foncière, différenciation territoriale...) et dans ce cas, comment ?
- **Axe 2 : De quelles ressources disposent et disposeront les collectivités pour financer l'action publique locale ?**
La suppression de la taxe d'habitation (sur les résidences principales), la réduction de la fiscalité économique (notamment en faveur des établissements industriels), les menaces sur les impôts dits de production modifient la répartition des charges fiscales entre les contribuables et la composition du panier de ressources fiscales des collectivités : quels sont désormais les principaux

contributeurs à l'action publique locale ? Cette répartition a-t-elle des incidences sur l'acceptabilité des taxes, sur l'usage par les élus du levier fiscal ?

Du fait de compensations, de changements dans les outils de taxation, d'une lente érosion des assiettes fiscales..., la fiscalité semble de plus en plus détachée de la réalité du développement économique et démographique des territoires. Des relations existent toutefois entre l'action conduite au niveau local en termes d'aménagement, de projets urbains, de développement de zones d'activités ... et la dynamique des ressources locales. Comment les mesurer et les qualifier ?

Les collectivités s'impliquent désormais dans la transition écologique, dans le verdissement de l'offre de services publics locaux, dans des consommations foncières restreintes : quels impacts du point de vue de leurs recettes et de leurs budgets ?

- **Axe 3 : la question de l'investissement relancée par la crise sanitaire** et celle de son financement : quels effets ? Ces derniers sont-ils durables ou conjoncturels ? De nombreux observateurs ont souligné la résilience dont ont fait preuve les budgets des collectivités locales au moment de la crise sanitaire. Plusieurs travaux ont évalué les effets de cette période particulière sur les budgets affectant tant les ressources que les dépenses, notamment en matière de fonctionnement. Certains apportant des éclairages spécifiques concernant les territoires ayant été plus exposés et plus affectés que d'autres par la crise (zones touristiques, collectivités fortement peuplées...).

Au-delà de ces travaux, que peut-on dire concernant la trajectoire de l'investissement public local ? Plus particulièrement, quelle peut être l'incitation des programmes de relance portés par les pouvoirs publics (Petites villes de demain, Action cœur de ville ...) et à quelle échelle ? Quel rôle et quel effet levier des dotations d'investissement de l'Etat (DETR et DSIL...) mais aussi des autres niveaux de collectivités (départements et régions) ? Jusqu'où ces financements influencent-ils les projets locaux ? Faut-il y voir une nouvelle forme de gouvernance des territoires ?

Ces programmes influencent-ils les choix faits par les collectivités, la répartition des rôles entre ces collectivités et leurs satellites ou organismes tiers (syndicats, établissements publics locaux...) ? Comment s'opère, au niveau local, le lien entre les priorités identifiées par les collectivités (équipements neufs ou entretien) et les objectifs nationaux ? Les arbitrages sont-ils les mêmes dans tous les secteurs d'intervention ? Une nouvelle géographie de l'investissement se dessine-t-elle, notamment entre les cœurs urbains et les zones plus périphériques ?

Quelle articulation avec l'ensemble des interventions proposées par l'Etat et ses opérateurs (Anah, Anru ...) dans les territoires, notamment sur le plan financier ?

L'appel à propositions de recherche porte sur tous les niveaux de collectivités : les régions, les départements, les communes et leurs groupements avec et sans fiscalité propre.

Calendrier, modalités de réponses à l'appel à projets

- Lancement de l'appel à propositions de recherche : 13 juin 2022
- Date limite de remise des propositions de recherche : 15 septembre 2022 à 20h (heure Paris)
- Annonce des projets retenus : 15 octobre 2022

Parallèlement à cet appel à propositions de recherche APR, un appel à manifestation d'intérêt AMI est lancé en direction des collectivités et des institutions intéressées, les invitant à proposer des sujets d'intérêt, des données, des terrains et objets d'enquête... Les résultats de cette consultation seront mis à disposition des chercheurs destinataires de l'APR le 15/07/22.

Les (équipes de) chercheurs ont jusqu'au **15 septembre 2022** pour soumettre une proposition de recherche ou manifester leur intérêt pour un axe de recherche et un questionnaire lié.

La proposition soumise peut concerner un ou plusieurs des axes de la consultation. Elle traite des questions énoncées ainsi que celles, complémentaires, qui semblent pertinentes, en particulier en raison de leur portée innovante. Les travaux proposés (enquête de terrain, exploitation de bases de données...) s'échelonneront sur une durée maximale de 18 mois, avec une restitution intermédiaire.

S'appuyant sur les propositions réceptionnées, sous réserve qu'elles répondent aux axes de recherche ciblés, le Réseau Finances Locales FiL organisera des journées de rencontre entre les porteurs des projets sélectionnés, des représentants de collectivités intéressés par la thématique de recherche, des membres du Comité du FiL, voire des représentants des institutions partenaires du réseau.

Ces rencontres mettront en relation les parties prenantes de la démarche. Elles permettront notamment :

- aux chercheurs de présenter leur(s) question(s) de recherche, leurs méthodes et les données nécessaires à leur travail ainsi que leurs terrains pressentis ;
- aux collectivités (ayant notamment répondu à l'AMI) de faire part de la disponibilité des élus et des services pour participer au dispositif d'enquête des chercheurs (entretiens, questionnaire écrit...), des ressources qu'elles sont en mesure de mobiliser ainsi que des partenariats éventuels déjà noués, et pouvant contribuer à la réalisation des travaux escomptés ;
- aux uns et aux autres d'échanger périodiquement à propos des résultats des travaux effectués par les chercheurs.

Le réseau FiL s'engage à :

- contribuer à mobiliser des collectivités locales pour faciliter des partenariats de recherche-action ;
- valoriser les travaux produits sous formes de rencontres, restitutions et synthèses écrites. En particulier, les résultats intermédiaires/finaux des travaux donneront lieu à des présentations lors des rencontres annuelles du FiL ;
- garantir l'objectif scientifique et pratique des différents travaux ;
- rechercher activement des financements pour le montage des partenariats.

Un Comité de pilotage (constitué de membres du FiL) accompagnera les équipes des projets retenus, assurera le suivi régulier des travaux de chaque équipe, au fur et à mesure de l'avancement de chacun des projets.

Le dossier à fournir contient :

1. Un récapitulatif de la proposition (1 page) comportant :

- Titre de la proposition
- Nom et fonctions du responsable de l'équipe scientifique (statut, organisme...)
- Composition de l'équipe scientifique (chercheurs, laboratoires ou organismes, adresse, téléphone, email)
- Budget prévisionnel total HT et TTC (incluant les frais de déplacement)
- Durée de la recherche (entre 12 et 18 mois maximum)
- Résumé de la proposition : préciser la problématique les objectifs, les méthodes et les résultats attendus, les axes de recherche de l'APR concernés.

2. Un descriptif de la proposition (4 pages maximum) contenant :

- Question(s) de recherche traitée(s), hypothèse(s) et résultats attendus
- Justification du projet au regard de la consultation
- Méthodologie et principales étapes de la recherche (calendrier prévisionnel)
- Références bibliographiques essentielles sur la problématique abordée.

Date limite de réponse et envoi des dossiers : 15 septembre 2022 à 20h (heure Paris)

Les informations mentionnées ci-dessus sont à adresser aux adresses suivantes :

c.delpech@adcf.asso.fr

navarre@u-pec.fr

Le Réseau Finances Locales FiL en bref

Créé en 2014, le Réseau Finances Locales regroupe des chercheurs et des représentants de collectivités afin de soutenir et de développer une activité pluridisciplinaire de production de connaissances dans le domaine des finances locales. Il s'est donné comme vocation d'encourager les initiatives partenariales de recherche-action et d'être un centre de ressources, en mutualisant des données, études, publications... que lui communiquent ses membres ou qu'il sollicite auprès de partenaires extérieurs. Il a d'ores et déjà soutenu deux programmes pluriannuels de recherche.

Contacts

Pour toutes informations complémentaires, peuvent être contactées :

Claire Delpech, responsable finances locales, AdCF : c.delpech@adcf.asso.fr / 06 73 68 85 86

Françoise Navarre, chercheure, Lab'Urba : navarre@u-pec.fr

